

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95362\_D01:01



Date du contrôle	Agent visiteur	Type de contrôle
24/02/2025 (11:58 - 12:27)	Xavier Lepage	Visite de contrôle (6.5.) Dérogations applicables: Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) Objet du contrôle: Demande dans le cadre d'une vente



### Données générales

Adresse de l'installation	Quai de l'Ecluse, 7 boîte: 74, 5000 Namur
Type de locaux	Installation domestique - appartement
Nombre de tableau	2
Propriétaire gestionnaire ou exploitant	#####

### Données du raccordement

Code EAN / Nom du GRD	EAN: Non communiqué GRD:
Numéro de compteur	Compteur jour: 45929512
Index	Jour: 81061
Courant nominal de la protection de branchement	10(40)A - Indéterminé - 40A envisagé
Type de coupure générale	Fusible
Câble compteur - tableau	non identifiable
Tension nominale de service	230V - AC

### Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinerie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Il y a lieu de tenir compte des remarques présentes dans le présent rapport.

Signature de l'inspecteur



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

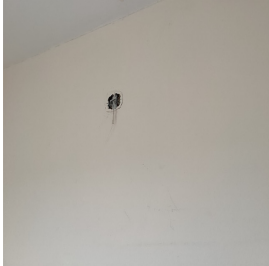
Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95362\_D01:01

### Liste des infractions

#### Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. (9.5.)



- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. (4.2.2.3.;8.2.1.;8.2.2)



#### Raccordement

- La protection de branchement n'est pas conforme. (5.3.5.5.)
- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. (4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.;5.1.3)

#### Système de mise à la terre

- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxydés ou autre). (5.4.3.5.;5.1.5.)
- La prise de terre commune n'est pas conforme. (5.4.2.1.c)
- Le sectionneur de terre de la prise de terre commune n'est pas repéré comme il se doit. (5.4.2.1.c)
- Le contrôle de la continuité des conducteurs de terre et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'a pu être réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle. (6.4.6.4; 6.5.7.2)
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.) *Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans la / les chambre(s)*
- Plusieurs électrodes de terre sont présentes et ne sont pas reliées entre elles. (5.4.2.1.)

#### Tableau: Rez

- Les tableaux de répartition ne sont pas aisément accessibles. (5.3.5.1.)



- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)
- Les tableaux de répartition ne sont pas accessibles ou démontables. (5.3.5.1.)
- Il n'est pas possible d'ouvrir, de démonter le tableau électrique sans l'endommager (matériel vétuste et/ou rendu indémontable). Tout n'a pas pu être vérifié.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)

#### Tableau: Wc

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)

### Liste des remarques

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95362\_D01:01

### Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

– Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions. (9.1.1.; 3.1.2)

### Remarque

- La liaison équipotentielle supplémentaire pour la baignoire métallique n'est pas visible et vérifiable (email ou autre).
- Les photos et exemples repris dans le présent rapport sont illustratifs et ne constituent pas une liste exhaustive des manquements rencontrés dans l'installation.
- Personne n'est présent lors du contrôle.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Les informations récoltées sur place ne permettent pas de déterminer la date à laquelle l'installation électrique a été réalisée.
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du propriétaire et du responsable des travaux. La signature de ce dernier doit se trouver sur ces documents. (-3.1.2;9.1.2)

### Système de mise à la terre

– Les liaisons équipotentielles principales qui font partie des parties communes n'ont pas été contrôlées.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95362\_D01:01

### Données générales - Contrôle

Type de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle (6.5.)
Dérogations applicables/appliquées ancienne installation	<input checked="" type="checkbox"/> Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente

### Contrôle du système de mise à la terre

Prise de Terre commune	Oui
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	Piquets
Conformité de la prise de terre	Pas conforme
Mesure de la résistance de prise de terre possible ?	Non
Conformité du système de mise à la terre (conducteur de terre, liaisons équipotentielle et conducteur PE)	NA - concerne les parties communes
Test de continuité des conducteurs de protection, des contacts de terre et des appareils de classe 1 à poste fixe	Pas concluant
=>Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans	<input checked="" type="checkbox"/> la / les chambre(s)
Continuité de l'équipotentialité et/ou des conducteurs de terre	Pas mesurable
Le contrôle boucles de défaut	Concluant

### Contrôle de l'installation

<b>Donnée des installation</b>	
Nom de l'installation	Contrôle de l'installation électrique domestique
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans	Pas présent
<b>Conformité du choix et mise en oeuvre du matériel</b>	
Conformité de l'installation	Non conforme
<b>Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens</b>	
Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	Non conforme
<b>Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables</b>	
Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables	Conforme

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemple GDPR

REF : 106\_2025-95362\_D01:01

Contrôle tableau(x)	
<b>Description du tableau électrique</b>	
Description du tableau / Nom	Wc
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui
Photo tableau démonté	
Nombre de circuits terminaux	8
<b>Plan et schéma</b>	
Présence des plans et schémas ?	Non
<b>Conformité du tableau et des repérages</b>	
Conformité du tableau et des repérages	Oui
<b>Conformité de la protection contre les chocs électriques</b>	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Ok
<b>Conformité des protections installées</b>	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	OK
<b>Conformité des câbles et canalisations partants du tableau</b>	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
<b>Mesure de l'isolement</b>	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	1,89
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Oui
<b>Contrôle DPCDR</b>	
Présence DPCDR de tête	Non
Présence d'un DPCDR de tête en amont dans l'installation ?	Oui
Présence DPCDR supp	Oui
=>Nombre de DPCR supplémentaire à haute ou très haute sensibilité	1
Conformité DPCDR supplémentaires	Oui
<b>Contrôle du DPCR supplémentaire: 2</b>	
Marquage/Identification DPCDR supp	2
DPCDR supp	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR supp (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 30mA
Type de DPCDR supp	type A
Test DPCDR supp	OK
Contrôle tableau(x)	
<b>Description du tableau électrique</b>	
Description du tableau / Nom	Rez
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Non

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95362\_D01:01

Photo tableau monté	
Nombre de circuits terminaux	1
<b>Plan et schéma</b>	
Présence des plans et schémas ?	Non
<b>Conformité du tableau et des repérages</b>	
Conformité du tableau et des repérages	Non
<b>Conformité de la protection contre les chocs électriques</b>	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Ok
<b>Conformité des protections installées</b>	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	N.a.
Conformité des protections installées	N.a.
<b>Conformité des câbles et canalisations partants du tableau</b>	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
<b>Mesure de l'isolement</b>	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	1,89
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Oui
<b>Contrôle DPCDR</b>	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCDR en tête	1
Présence DPCDR supp	Non
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Non
Conformité DPCDR	Oui
<b>Contrôle du DPCR de tête: 1</b>	
Marquage/Identification DPCDR de tête	1
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 300mA
DPCDR de tête (type)	type A
Test DPCDR de tête	OK